



Vider un compte bancaire avant un deces

Par **derrien**, le **19/09/2012** à **18:43**

Bonjour,
mon pere atteint d'un cancer en phase terminal est locataire d'un appartement j'aurais
souhaité savoir si pour la succesion mon frere et moi devons passer par un notaire ou pas?il
ne possede aucun bien
d'autre part ayant procuration sur ses comptes nous souhaitons retirer de l'argent afin de ne
laisser que 5000euros.en avons nous le droit?
merci de votre réponse